

LES ASA SONT-ELLES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL ?

En principe, les Associations Syndicales Autorisées (ASA) qui gèrent les canaux du Briançonnais, servent les intérêts de leurs adhérents. Cependant, le fait que la plupart de ces canaux soient à ciel ouvert¹ a des conséquences sur la gestion des territoires qui concerne tous les Briançonnais.

IMPACT ÉCOLOGIQUE DE L'IRRIGATION GRAVITAIRE

1- L'INFILTRATION ET LA RECHARGE DES NAPPES PHRÉATIQUES

De nombreuses observations et recherches scientifiques ont démontré que de 15 à plus de 60 % de l'eau (graphique ci-dessous) qui s'infiltré dans les canaux à irrigation gravitaire n'est ni « perdue », ni gaspillée. Elle rejoint les nappes phréatiques² après épuration bactériologique et sans doute chimique.

Ces recherches ont été menées selon deux protocoles :

- * suivi des débits le long des canaux et mesures des pertes
- * utilisation de l'isotope ¹⁸O

On trouvera le détail de ces recherches dans les documents suivants :

* actes du « colloque sur l'irrigation gravitaire en région PACA » des 14 et 15 septembre 2000, Chambre d'Agriculture PACA. 250 pages.

* « étude de l'utilisation des eaux sur deux périmètres d'irrigation gravitaire des Hautes Alpes », Chambre d'Agriculture des Hautes Alpes 2001.

* « les canaux à irrigation gravitaire du Briançonnais et les nappes phréatiques », Société Géologique et Minière du Briançonnais, 2017, Raymond LESTOURNELLE³ et Mathieu PAGES⁴. Téléchargement gratuit sur le site de la SGMB à cette adresse : <http://sgmb.fr/realisations-de-la-sgmb-sur-les-canaux.html#GW4IAkYo>



INTÉRÊT DE CE PROCESSUS

On connaît les problèmes de sécheresse générés par le réchauffement climatique. Pour y faire face, l'une des solutions consiste à stocker une partie de l'eau des rivières dans des *réserves collinaires* en vue de son utilisation pendant les périodes de sécheresse.

Cette technique a deux inconvénients :

- * la construction des bassins est coûteuse et elle est souvent contestée.
- * l'eau qui est stockée est une eau de surface souvent polluée.

Au contraire, le stockage d'une partie de l'eau des canaux dans les nappes phréatiques ne nécessite aucun investissement et l'eau ainsi stockée est épurée naturellement.

2- LES CANAUX ET LE DRAINAGE DES VERSANTS

Les canaux à irrigation gravitaire drainent les versants car ils sont disposés perpendiculairement à la pente (schéma ci-après). Ce drainage est particulièrement intéressant dans les secteurs occupés par des roches meubles (moraines, terrains houillers...) très abondants en Briançonnais. Cette fonction de drainage a été démontrée par la recherche de la SGMB citée ci-dessus.

On y observe que le débit du canal étudié (le canal Neuf de Puy-Saint-Pierre) est plus important vers l'exutoire qu'au niveau de la prise d'eau, malgré les prélèvements liés à l'arrosage. Cette « anomalie » est liée au drainage des versants faisant suite à des précipitations importantes sur des terrains particulièrement meubles.

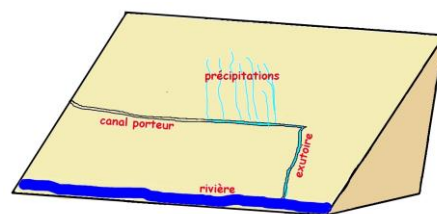
¹ On les nomme aussi canaux à irrigation gravitaire car la mise en mouvement de l'eau est assurée par la « gravité ».

² Il ne s'agit pas de lacs souterrains mais de terrains poreux saturés en eau. L'eau s'y écoule en permanence, alimentant ainsi les sources.

³ Président de la Société Géologique et Minière du Briançonnais.

⁴ Ingénieur géologue.

Drainage d'un versant par un canal porteur



INTÉRÊT DU DRAINAGE DES VERSANTS

Le Briançonnais est largement recouvert par des terrains meubles :

* les *moraines glaciaires* constituées par un mélange de blocs et d'une fine matière argileuse.

* les *terrains houillers* vieux de 300 millions d'années et constitués par des roches très sensibles à l'érosion : grès et schistes houillers...

Ces terrains meubles sont générateurs de nombreux glissements de terrains favorisés par la présence d'eau. Le drainage des versants par les canaux d'irrigation contribue donc à la stabilisation des versants sujets à des glissements de terrains

IMPACT ÉCONOMIQUE DE L'IRRIGATION GRAVITAIRE

Les canaux à irrigation gravitaire interviennent aussi dans *l'économie touristique*.

* les « grands » canaux du Briançonnais constituent un *patrimoine historique* vieux de 7 siècles (*citadelle*).

* les canaux à irrigation gravitaire contribuent au *maintien des paysages*. L'augmentation des surfaces de contact avec l'atmosphère engendre une élévation de la température de l'eau transportée et une meilleure oxygénation, favorisant ainsi la croissance de la végétation.

* en raison de leur faible déclivité et de leur caractère ombragé, ils constituent un *lieu de promenade idéal* pour une clientèle recherchée, celle du 3^{ème} âge.

CONCLUSIONS

Les canaux à irrigation gravitaire assurent donc des *fonctions d'intérêt général touchant à l'écologie et à l'économie*. Ces fonctions sont dépendantes du travail des *Associations Syndicales Autorisées*. Il n'est donc pas illégitime pour ces associations de revendiquer une compensation financière. Elle pourrait prendre la forme d'une exonération partielle ou totale de la redevance due à l'Agence de l'Eau.

Une telle mesure mettrait un terme à une anomalie administrative rarement dénoncée : la plupart des canaux du Briançonnais prélèvent l'eau dans des rivières et conformément à la loi sur l'eau, ces prélèvements font l'objet d'une redevance proportionnelle à leur importance. Une partie de l'eau ainsi prélevée par ces canaux est rejetée dans les rivières à hauteur de 10-20 %.

Or, les canaux situés en aval, prélèvent une partie de cette eau rejetée qui est donc « taxée » une deuxième fois et ainsi de suite, ce qui est anormal.